Système d'indemnisation Unedic:

Les comptes ne sont pas bons!

La victoire des 35 recalculé-es de Marseille est porteuse de grands espoirs pour les centaines de milliers de chômeurs. Maintenant, le retrait de l'agrément de février 2003 est fort attendu. Dénoncé comme injuste, inique, manifestation d'une violence économique et sociale inadmissible, le recalcul des allocations est remis en cause par une grande partie du monde syndical, politique et une majorité des salariés-es, tous ceux qui ont compris que l'arme du chômage est utilisée tant pour flexibiliser la main d'œuvre que pour maintenir les chômeurs sous l'aiguillon du besoin.

Les comptes ne sont pas bons !

Une refonte du système est urgente et nécessaire. Le déficit de l'Unedic pour l'essentiel n'est qu'artifice comptable. Un trou creusé par ceux-là même (le MEDEF et ses alliés « syndicaux ») qui aujourd'hui font semblant de s'effrayer de l'ampleur des dégâts. D'après le Tribunal de Grande Instance de Marseille : le résultat financier du régime d'assurance chômage était excédentaire de 1,3 milliard en 2000 - et aurait été de l'ordre de 220 millions en 2001 – lorsque la nouvelle convention a réduit volontairement les cotisations patronales et salariales constituant ces recettes. Le déficit actuel du régime résulte donc d'un acte volontaire que l'on ne peut qualifier d'imprévisible.

Les responsables doivent être les premiers payeurs : depuis des années, le gonflement des profits se fait au détriment des chômeurs et est alimenté par une restriction salariale généralisée. Si les cotisations doivent être augmentées, les entreprises doivent être contributrices à la mesure de leurs moyens et de leur capacité à dégager des profits. Les plus values financières empochées doivent également être considérées. Les banques qui perçoivent les intérêts sur la dette de l'Unedic (près de 7 milliards) encaissent les bénéfices « collatéraux » qui réjouissent les amis banquiers du Medef.

Les A.S.S. doivent être maintenues et revalorisées.

Les propos tenus par Monsieur Chirac le 1 avril 2004 doivent être mis en œuvre dans les plus brefs délais. Plus généralement, l'Etat ne peut rester indifférent aux négociations des « partenaires sociaux » A l'occasion de son bureau exceptionnel, il nous faut dire de nouveau une exigence ancienne : les chômeurs doivent être représentés de droit au Conseil d'Administration de l'Unedic.



Agir ensemble contre le Chômage ! 42, rue d'Avron 75020 PARIS

Tel: 01 43 73 36 57 Fax: 01 43 73 00 03 Mail: ac@ras.eu.org - www.ac.eu.org

Avec les mesures d'urgence impératives - indemnisation de toutes les formes de chômage, le Smic pour toutes et tous avec ou sans emploi - à moyen terme, il faut mettre au fond du débat public les questions d'économie générale. Comment faire pour que les gains de productivité, l'enrichissement séculaires de nos économies soient bénéfiques pour toutes et tous ?

Le partage des richesses articulé à une réduction du temps de travail est la seule solution politiquement supportable.

Plusieurs milliers de plaintes sont déposées dans toute la France, ne restez pas seul-e rejoignez-nous pour faire valoir vos droits!

- **Mardi 27 avril**, à l'occasion du bureau exceptionnel de l'Unedic, vous êtes conviés à un pique-nique revendicatif à partir de **12 h au siège de l'Unedic, 82 rue de Reuilly**, métro Mongallet.
- **Samedi 1er mai**, le cortège des recalculés, chômeurs, travailleurs précaires ... prendra une ampleur particulière.
- **Mardi 11 mai**, le Tribunal de Grande Instance de Paris rendra publique sont jugement concernant plusieurs dizaines de chômeurs. **Rassemblement devant le Palais de Justice**, **Métro Cité à 13 h**.

Tous les lundis, à 14 h, réunion d'information collective à la bourse du travail, 3 rue du château d'eau, 75010 Paris, M° République.



Agir ensemble contre le Chômage ! 42, rue d'Avron 75020 PARIS

Tel: 01 43 73 36 57 Fax: 01 43 73 00 03 Mail: ac@ras.eu.org - www.ac.eu.org